

États financiers du

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de Fonds alternatif fondateurs Venator

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds alternatif fondateurs Venator (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 mars 2024

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

États de la situation financière Aux 31 décembre

	2023	2022
ACTIFS		
Actifs courants		
Montant à recevoir des courtiers	392 420 \$	822 744 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73 524	79 325
Placements détenus, à la juste valeur (au coût – 12 350 920 \$; 12 782 100 \$ en 2022) (note 8)	16 211 469	13 340 330
Souscriptions à recevoir	–	666
Dividendes à recevoir	2 419	17 917
Montant à recevoir au titre des placements vendus	1 753 804	–
Autres actifs	832	568
Intérêts à recevoir	50 154	41 063
	<u>18 484 622</u>	<u>14 302 613</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	104 186	101 736
Montant à payer au titre des rachats (note 12)	–	37 688
Placements vendus à découvert, à la juste valeur (produit – 4 105 467 \$; 1 986 470 \$ en 2022) (note 8)	4 020 003	1 962 142
Frais de gestion à payer (note 5)	22 253	20 700
Montant à payer au titre des placements achetés	920 223	481 462
	<u>5 066 665</u>	<u>2 603 728</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>13 417 957 \$</u>	<u>11 698 885 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série :		
Série A1	10 528 399 \$	8 980 825 \$
Série F	1 614 491	1 625 763
Série F1	1 275 067	1 092 297
	<u>13 417 957 \$</u>	<u>11 698 885 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6) :		
Série A1	1 500 284	1 682 967
Série F	110 913	148 533
Série F1	177 722	202 475
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :		
Série A1	7,02 \$	5,34 \$
Série F	14,56	10,95
Série F1	7,17	5,39

Approuvé au nom de la fiducie :

 , fiduciaire
Venator Capital Management Ltd.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Revenu		
Intérêts aux fins de distribution	564 510 \$	238 596 \$
Profit (perte) réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	907 060	(10 689 577)
Variation nette de la plus-value/moins-value latente des placements	3 363 218	127 237
Dividendes	28 720	92 250
Autres revenus	2 787	589
	<u>4 866 295</u>	<u>(10 230 905)</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	621 026	280 618
Frais de gestion (note 5)	256 878	336 755
Charges d'exploitation	127 539	89 962
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	106 139	166 440
Honoraires d'audit	29 999	30 208
Frais juridiques	22 851	23 905
Retenues d'impôt	8 858	9 390
	<u>1 173 290</u>	<u>937 278</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>3 693 005 \$</u>	<u>(11 168 183) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 11) :		
Série A1	2 902 246 \$	(8 394 553) \$
Série F	462 834	(2 004 894)
Série F1	327 925	(768 736)
	<u>3 693 005 \$</u>	<u>(11 168 183) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 11) :		
Série A1	1,72 \$	(4,59) \$
Série F	3,78	(9,62)
Série F1	1,72	(3,96)

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Exercices clos les 31 décembre

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2023					
Série A1	8 980 825 \$	814 642 \$	(2 169 314) \$	2 902 246 \$	10 528 399 \$
Série F	1 625 763	–	(474 106)	462 834	1 614 491
Série F1	1 092 297	8 062	(153 217)	327 925	1 275 067
	<u>11 698 885 \$</u>	<u>822 704 \$</u>	<u>(2 796 637) \$</u>	<u>3 693 005 \$</u>	<u>13 417 957 \$</u>

* Le produit total des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est chiffré à néant et à néant, respectivement.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
2022					
Série A	19 515 339 \$	– \$	(19 515 339) \$	– \$	– \$
Série A1	547 203	19 515 342	(2 687 167)	(8 394 553)	8 980 825
Série F	5 461 255	–	(1 830 598)	(2 004 894)	1 625 763
Série F1	819 869	1 381 936	(340 772)	(768 736)	1 092 297
	<u>26 343 666 \$</u>	<u>20 897 278 \$</u>	<u>(24 373 876) \$</u>	<u>(11 168 183) \$</u>	<u>11 698 885 \$</u>

** Le produit total des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et des rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est chiffré à 20 720 681 \$ et à (20 720 681) \$, respectivement.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Tableaux des flux de trésorerie Exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :		
Activité d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 693 005 \$	(11 168 183) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
(Profit) perte net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(907 060)	10 689 577
Variation de la plus-value/moins-value latente des placements	(3 363 218)	(127 237)
Variation des soldes hors trésorerie :		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir des courtiers	430 324	(822 744)
Diminution (augmentation) des dividendes à recevoir	15 498	(10 476)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir au titre des placements vendus	(1 753 804)	1 494 005
(Augmentation) diminution des autres actifs	(264)	1 655
Augmentation des intérêts à recevoir	(9 091)	(41 063)
Diminution du montant à payer à des courtiers	-	(2 124 840)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	2 450	7 013
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	1 553	(23 670)
Diminution de la rémunération au rendement à payer	-	(336 796)
Augmentation du montant à payer au titre des placements achetés	438 761	359 671
Produit de la vente de placements	93 523 739	108 215 492
Achat de placements	(90 359 417)	(101 847 401)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>1 712 476</u>	<u>4 265 003</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	823 370	176 931
Montant payé au rachat de parts rachetables	(2 834 325)	(3 615 507)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	<u>(2 010 955)</u>	<u>(3 438 576)</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(298 479)	826 427
Profit (perte) de change sur la trésorerie	292 678	(806 621)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	79 325	59 519
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>73 524 \$</u>	<u>79 325 \$</u>
Renseignements supplémentaires*		
Intérêts payés	586 157 \$	210 949 \$
Intérêts reçus	561 554	199 969
Dividendes payés	88 362	13 731
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	122 669	94 432

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
12 600	ADENTRA Inc.	384 323 \$	402 822 \$	3,00
30 900	D2L Inc.	301 264	330 939	2,47
7 700	Docebo Inc.	454 731	492 723	3,67
26 400	Dye & Durham Ltd.	299 156	379 104	2,83
19 700	Hammond Power Solutions Inc.	315 975	1 609 490	12,00
36 500	NFI Group Inc.	350 175	499 685	3,72
15 300	Trust	77 234	78 948	0,59
5 200	Onex Corp.	484 592	481 156	3,59
		<u>2 667 450</u>	<u>4 274 867</u>	<u>31,87</u>
Actions américaines				
5 000	Academy Sports & Outdoors Inc.	367 302	435 748	3,25
19 300	Alphatec Holdings Inc.	291 193	385 074	2,87
10 000	Beazer Homes USA Inc.	377 773	446 180	3,33
3 100	BlueLinx Holdings Inc.	370 446	463 823	3,46
2 500	Builders FirstSource Inc.	500 376	551 090	4,11
1 300	FleetCor Technologies Inc.	460 829	485 124	3,62
14 900	Forestar Group Inc.	534 437	650 642	4,85
8 500	General Motors Co.	372 189	403 160	3,00
18 100	Harrow Health Inc.	268 118	267 682	1,99
16 900	JELD-WEN Holding Inc.	326 270	421 319	3,14
17 600	Levi Strauss & Co.	346 796	384 388	2,86
4 800	M/I Homes Inc.	503 925	873 018	6,51
2 300	Meritage Homes Corp.	405 541	529 051	3,94
13 000	Nuvei Corp.	340 122	450 775	3,36
8 505	Red Violet Inc.	234 655	224 272	1,67
6 700	Skechers U.S.A. Inc.	351 641	551 523	4,11
6 100	Taylor Morrison Home Corp.	369 169	429 721	3,20
9 900	The Chefs' Warehouse Inc.	326 572	384 722	2,87
13 500	The Lovesac Co.	361 473	455 456	3,39
5 400	The St Joe Co.	413 428	429 109	3,20
10 500	Uber Technologies Inc.	450 320	853 651	6,36
3 900	Wayfair Inc.	286 944	317 740	2,37
1 800	WESCO International Inc.	368 335	413 280	3,08
6 900	WillScot Corp.	415 193	405 444	3,02
24 000	Zeta Global Holdings Corp.	289 238	279 513	2,08
1 500	Zscaler Inc.	327 666	438 838	3,27
		<u>9 659 951</u>	<u>11 930 343</u>	<u>88,91</u>
Options américaines				
6 000	Walmart Inc., vente à 140 \$, 15 mars 2024	23 519	6 259	0,05
	Total des placements détenus	12 350 920	16 211 469	120,83

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR (auparavant VENATOR INVESTMENT TRUST)

Inventaire du portefeuille (suite) Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
(38 200)	FINB iShares S&P/TSX Capped Energy	(642 642) \$	(592 864) \$	(4,42)
Actions américaines				
(1 200)	AptarGroup Inc.	(196 499)	(195 880)	(1,46)
(3 100)	Brown-Forman Corp.	(226 426)	(233 732)	(1,74)
(2 100)	CH Robinson Worldwide Inc.	(255 222)	(239 555)	(1,79)
(3 200)	General Mills Inc.	(273 343)	(275 245)	(2,05)
(6 100)	Hormel Foods Corp.	(265 293)	(258 638)	(1,93)
(6 500)	FNB Invesco S&P 500 Equal Weight	(1 355 177)	(1 354 386)	(10,09)
(1 500)	Oracle Corp.	(207 833)	(208 823)	(1,56)
(6 900)	Reynolds Consumer Products Inc.	(251 279)	(244 542)	(1,82)
(2 000)	Wal-Mart Stores Inc.	(431 753)	(416 338)	(3,10)
		(3 462 825)	(3 427 139)	(25,54)
Total des placements vendus à découvert		(4 105 467)	(4 020 003)	(29,96)
	Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	(11 279)	—	—
Placements détenus, montant net		8 234 174 \$	12 191 466	90,87
Autres actifs, montant net			1 226 491	9,13
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			13 417 957 \$	100,00

FONDS ALTERNATIF FONDATEURS VENATOR

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

1. Organisation de la fiducie et nature des activités

Le Fonds alternatif fondateurs Venator (la « fiducie ») est une fiducie qui a été créée sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 28 juin 2007 et dans sa version modifiée et mise à jour en date du 25 septembre 2009, du 14 février 2012 et du 30 juin 2021. La fiducie a amorcé ses activités le 1^{er} septembre 2007. Venator Capital Management Ltd., société constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario, agit en qualité de gestionnaire et de fiduciaire (le « gestionnaire » ou le « fiduciaire ») de la fiducie. L'adresse du siège social de la fiducie est la suivante : 2, rue Bloor Ouest, bureau 901, Toronto (Ontario) M4W 3E2.

L'objectif de placement de la fiducie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie. Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le fiduciaire a autorisé leur publication le 25 mars 2024. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la fiducie.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Ce qui suit résume les méthodes comptables de la fiducie :

a) Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (tels que des instruments dérivés cotés et des titres de négociation) est fondée sur les prix cotés sur les marchés. Conformément aux dispositions du prospectus simplifié de la fiducie, les placements sont évalués en fonction du dernier cours de marché lorsque vient le temps de déterminer la valeur liquidative par part aux fins des souscriptions et des rachats. Aux fins de la présentation de l'information financière, la fiducie utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsque la fiducie détient des dérivés dont les positions en matière de risques de marché se compensent, elle utilise les cours médians du marché comme base d'établissement des justes valeurs pour les positions de risques qui se compensent et applique ce cours acheteur ou vendeur, selon le cas, à la position ouverte nette.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (les dérivés négociés hors cote, par exemple) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La fiducie recourt à diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions de marché en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent l'examen de transactions comparables récentes conclues sans lien de dépendance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, l'utilisation de modèles d'évaluation d'options et le recours à d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

b) Classement

La fiducie classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme étant des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

La fiducie classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion de ces actifs financiers conformément à sa stratégie d'investissement établie par écrit. La gestion du portefeuille de placements et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. La fiducie s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'elle utilise pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions.

Les autres actifs financiers, y compris le montant à recevoir des courtiers, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, le montant à recevoir au titre des placements vendus, les autres actifs et les intérêts à recevoir, sont classés et ultérieurement évalués au coût amorti et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le montant à payer au titre des rachats, les frais de gestion à payer, le montant à payer au titre des placements achetés et les créditeurs et charges à payer sont classés comme des passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Les passifs financiers sont en général réglés dans les trois mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers, de par leur nature, ont une échéance à court terme et ils sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine la juste valeur.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation/décomptabilisation

La fiducie comptabilise les actifs financiers ou les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre à découvert les instruments. À compter de cette date, la totalité des profits et des pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs est comptabilisée aux états du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsque la fiducie transfère à une autre entité l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété. La fiducie décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

d) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté aux états de la situation financière lorsque la fiducie a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, la fiducie conclut diverses conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière, mais qui permettent que les montants connexes soient compensés dans certaines circonstances, notamment en cas de faillite ou de résiliation des contrats.

e) Opérations sur titres et comptabilisation des produits

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, et les profits et les pertes découlant de ces opérations sont comptabilisés à la date de transaction.

Le profit (la perte) réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, ainsi que la variation de la plus-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen.

f) Retenues d'impôt

En règle générale, la fiducie est assujettie à des retenues d'impôt imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt applicables sont présentées comme une charge distincte aux états du résultat global.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations comptables et qu'elle ait recours à son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la fiducie. Les estimations, qui sont continuellement évaluées, sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements à venir qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts rachetables par le nombre total de parts rachetables de cette même série en circulation à la date de clôture de l'exercice.

i) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette même série en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 11 pour le calcul.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

j) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres ne sont pas forcément représentatives du risque associé à un placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux de données d'entrée suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

k) Montant à payer à des courtiers

La fiducie a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier en ce qui a trait au maintien de son compte à titre de client. Le courtier a la garde des titres de la fiducie.

Le montant à payer à des courtiers correspond à un compte sur marge se composant d'emprunts en espèces qui ont été contractés auprès de courtiers et qui sont garantis par les placements sous-jacents détenus par la fiducie.

l) Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les coûts d'opérations, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et de la vente de titres en portefeuille et les autres coûts liés à l'exécution des ordres qui sont payés à des tiers, notamment les droits de timbre et les frais liés aux bourses, sont comptabilisés en charges aux états du résultat global en fonction de la date de transaction.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

m) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la fiducie est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et des autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 12 h (HNE), soit le taux de clôture, à la date d'évaluation. Les achats et ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et les produits tirés de ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les variations de la plus-value (moins-value) latente des écarts de conversion sont comptabilisées aux états du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements. Tous les autres profits ou pertes de change liés aux écarts de conversion sont comptabilisés aux états du résultat global à titre de profits (pertes) réalisés sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion.

n) Intérêts et frais d'emprunt

Puisqu'elle détient à la fois des positions acheteur et des positions vendeur, la fiducie paie non seulement des intérêts, mais aussi des frais d'emprunt. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements de la fiducie en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celle-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges.

o) Imposition de la fiducie

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser aux porteurs de parts est assujettie à l'impôt sur le revenu. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en diminution de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital futurs.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts bancaires dont la durée initiale à courir jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois.

q) Classement des parts rachetables émises par la fiducie

Les parts rachetables de la fiducie ne satisfont pas aux critères de classement à titre de capitaux propres énoncés dans l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, puisqu'il existe plusieurs séries de parts comportant des droits différents; par conséquent, elles ont été classées dans les passifs financiers.

r) Évaluation des parts

L'actif net lié à une série donnée de parts est déterminé en calculant la valeur de la quote-part revenant à cette même série du total des actifs et des passifs de la fiducie attribuables à l'ensemble des séries de parts diminuée des passifs de la fiducie attribuables uniquement à cette série.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées directement à cette série. Le revenu, les profits et pertes réalisés et latents découlant des opérations sur titres et les autres charges sont affectés de manière proportionnelle à chaque série en fonction de la valeur liquidative attribuable à chaque série.

s) Modifications des méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2023, la fiducie a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables* (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2). Les modifications n'ont pas entraîné de changements des méthodes comptables comme telles, mais elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables présentées dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables, plutôt que des « principales » méthodes comptables. Les modifications donnent aussi des indications sur l'application de l'importance relative à la présentation des méthodes comptables, ce qui aide les entités à fournir les informations sur les méthodes comptables utiles et propres à l'entité dont les utilisateurs ont besoin pour comprendre les autres informations fournies dans les états financiers.

Le gestionnaire a passé en revue les méthodes comptables et mis à jour les informations fournies à la note 2, dans certains cas, en conformité avec les modifications.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

4. Estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle ait recours à son jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard de l'avenir. Les paragraphes qui suivent décrivent les estimations et jugements comptables les plus importants faits ou formulés, selon le cas, en dressant les états financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la fiducie, le gestionnaire est tenu de porter des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la fiducie consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance sur la base de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision de la fiducie de classer ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net.

5. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

Les frais de gestion, que verse la fiducie au gestionnaire mensuellement, sont calculés quotidiennement en fonction de la valeur liquidative de chaque série. Les frais de gestion annuels relatifs à chaque série sont calculés comme suit : i) 2 % de la valeur liquidative des parts de série A et ii) 1 % de la valeur liquidative des parts de série F, plus les taxes applicables. Les frais de gestion des parts de série I sont négociés et versés directement par l'investisseur.

Le gestionnaire paiera, à l'égard des parts de série A, et à même ses frais de gestion, des frais de service annuels aux courtiers inscrits participants dont les clients détiennent des parts de série A. Ces frais de service sont payables trimestriellement jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à 1 % de la valeur liquidative des parts de série A détenues par les clients du courtier en question.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les frais de gestion se sont élevés à 256 878 \$ (336 755 \$ en 2022). De ce montant, une tranche de 22 253 \$ était à payer au 31 décembre 2023 (20 700 \$ en 2022).

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

5. Opérations entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement

La fiducie verse au gestionnaire une rémunération au rendement à l'égard des parts de série A et des parts de série F en circulation le dernier jour ouvrable de la période. Cette rémunération est calculée en fonction de l'excédent à cette date de la valeur liquidative par part majorée du montant total des distributions déclarées à l'égard de cette part (la « valeur liquidative par part ajustée ») sur le sommet précédent de cette part, plus les taxes applicables. La rémunération au rendement est calculée quotidiennement. Le « sommet » désigne le montant le plus élevé entre le prix d'achat de cette part ou la valeur liquidative par part ajustée après la dernière date à laquelle une rémunération au rendement a été versée. Pour toute période à l'égard de laquelle une rémunération au rendement doit être versée, le gestionnaire recevra 20 % de tout profit en excédent du sommet. L'investisseur dans les parts de série I peut négocier une rémunération au rendement différente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la rémunération au rendement a été de néant (néant en 2022). De ce montant, une tranche de néant était à payer au 31 décembre 2023 (néant en 2022).

c) Porteurs de parts liés

Les administrateurs et les employés du gestionnaire détiennent 41,16 % (36,20 % en 2022) des parts de la fiducie en circulation.

6. Parts rachetables de la fiducie

La fiducie est autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chaque part représentant une participation véritable indivise et égale dans la valeur liquidative de la fiducie.

Chaque part rachetable de chaque série confère au porteur le droit d'exercer un vote et de participer également et proportionnellement à toutes les distributions effectuées par la fiducie. Le gestionnaire peut regrouper les parts rachetables d'une série ou en modifier la désignation.

Les porteurs de parts peuvent demander que leurs parts soient rachetées le dernier jour ouvrable de chaque semaine (la « date de rachat ») à leur valeur liquidative par part à cette date, pourvu que la demande de rachat soit soumise au moins 5 jours ouvrables avant cette date de rachat.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

6. Parts rachetables de la fiducie (suite)

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
2023				
Série A1	1 682 967	151 200	(333 883)	1 500 284
Série F	148 533	–	(37 620)	110 913
Série F1	202 475	1 343	(26 096)	177 722
2022				
Série A	1 072 165	–	(1 072 165)	–
Série A1	55 850	1 991 829	(364 712)	1 682 967
Série F	274 829	–	(126 296)	148 533
Série F1	83 710	174 279	(55 514)	202 475

Informations à fournir sur le capital

Le capital de la fiducie est constitué des parts rachetables et émises. Les parts rachetables confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les distributions déclarées, le cas échéant, et de recevoir un paiement proportionnel fondé sur la valeur liquidative par part de la fiducie au moment de leur rachat. En ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts rachetables, la fiducie n'applique aucune restriction spécifique et n'a aucune exigence particulière à l'égard du capital. Les variations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux objectifs et aux stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion du risque décrits à la note 7, la fiducie a l'intention d'investir, dans des placements appropriés, le montant qu'elle reçoit au titre des souscriptions, tout en conservant des liquidités suffisantes pour donner suite aux demandes de rachats, le montant de ces liquidités pouvant être augmenté au moyen d'emprunts à court terme ou de cessions de placements, au besoin.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, la fiducie est exposée au risque de liquidité, à l'autre risque de prix, au risque de crédit, au risque de change et au risque de taux d'intérêt. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la fiducie peut fluctuer quotidiennement en raison des variations des taux d'intérêt, de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ainsi que des nouvelles publiées par les sociétés concernant des titres spécifiques qui sont compris dans le portefeuille de la fiducie. Le niveau de risque dépend des objectifs de la fiducie en matière de placement et du type de titres dans lesquels elle investit.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la fiducie soit incapable de régler ou d'honorer ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition de la fiducie au risque de liquidité découle des rachats périodiques de parts rachetables contre trésorerie. Le Fonds sous-jacent investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être aisément liquidés. De plus, elle conserve habituellement des positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisantes pour préserver sa liquidité.

La fiducie peut avoir recours à des dérivés pour modérer certaines expositions au risque. Rien ne garantit toutefois qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses de valeurs imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Les passifs financiers de la fiducie arrivent à échéance dans trois mois.

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire s'efforce d'atténuer ce risque en assurant une sélection judicieuse et une diversification prudente des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement de la fiducie. Le risque maximum associé aux instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. L'ensemble des positions de la fiducie sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par la fiducie sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Le tableau suivant présente la concentration de l'actif et du passif de placement de la fiducie aux 31 décembre 2023 et 2022, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actions canadiennes	31,87 %	29,49 %
Bons de souscription canadiens	–	–
Actions américaines	88,91 %	84,29 %
Titres à revenu fixe de sociétés américaines	–	–
Options américaines	0,05 %	0,26 %
Bons de souscription américains	–	–
Actions canadiennes vendues à découvert	(4,42) %	(8,40) %
Actions américaines vendues à découvert	(25,54) %	(8,37) %

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les placements en actions détenus par la fiducie sont concentrés dans les secteurs suivants :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Communications	–	0,71 %
Consommation discrétionnaire	38,43 %	35,08 %
Biens de consommation de base	(7,78) %	3,23 %
Services financiers	10,56 %	0,00 %
Soins de santé	4,86 %	9,97 %
Indices	(14,47) %	(4,60) %
Produits industriels	40,10 %	26,16 %
Technologie de l'information	11,97 %	11,39 %
Matières	(1,46) %	7,67 %
Immobilier	8,64 %	0,00 %
Énergie	–	5,84 %
Services publics	–	1,78 %

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

b) Autre risque de prix (suite)

Au 31 décembre 2023, la majorité de l'actif net de la fiducie était investi dans des titres de participation négociés sur des bourses nord-américaines. Par conséquent, si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de la fiducie aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 1 219 147 \$ (1 137 819 \$ en 2022). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a pris envers la fiducie. Ce risque découle principalement des titres de créance détenus, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (par le biais de la cote de solvabilité du dépositaire) ainsi que du montant à recevoir de courtiers. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'une contrepartie qui est une grande banque canadienne notée AA au 31 décembre 2023 (AA au 31 décembre 2022).

Le montant à recevoir de courtiers représente les comptes sur marge, la garantie en trésorerie donnée pour les titres empruntés et les transactions de vente en attente de règlement. Le risque de crédit lié aux transactions non réglées est considéré comme étant minime en raison du court délai de règlement en cause et de la qualité de crédit élevée du courtier concerné. Le courtier principal de la fiducie était noté AA au 31 décembre 2023 (AA au 31 décembre 2022).

Les placements de la fiducie dans des instruments de créance, y compris les intérêts à recevoir sur ceux-ci, représentent la principale source d'exposition au risque de crédit. La valeur de marché des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur.

Au 31 décembre 2023, la fiducie détenait des placements dans des instruments de créance d'une juste valeur de néant (néant en 2022).

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle de la fiducie. La fiducie peut conclure des contrats de change à terme de gré à gré pour se couvrir contre le risque de change, afin de réduire son exposition aux devises étrangères ou d'établir une exposition aux devises étrangères.

Au 31 décembre 2023 et 2022, la fiducie présente les expositions aux monnaies étrangères suivantes (en pourcentage de la valeur liquidative totale) :

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2023						
Dollar américain	(8 556 141) \$	8 509 463 \$	(46 678) \$	(427 807) \$	425 473 \$	(2 334) \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(63,77)	63,42	(0,35)	(3,19)	3,17	(0,02)

Monnaie	Exposition			Incidence découlant d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2022						
Dollar américain	(9 846 927) \$	8 911 129 \$	(935 798) \$	(492 346) \$	445 556 \$	(46 790) \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(84,17)	76,17	(8,00)	(4,21)	3,81	(0,40)

Au 31 décembre 2023, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la fiducie aurait augmenté ou diminué de 2 334 \$ (46 790 \$ en 2022).

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

7. Instruments financiers et gestion du risque (suite)

e) Risque de taux d'intérêt

La fiducie s'expose à un risque de taux d'intérêt lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant intérêt, du fait qu'elle s'expose alors au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis dans des titres portant intérêt à des taux du marché à court terme et les instruments à taux fixe détenus sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la fiducie n'est pas assujettie à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les conflits militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent accroître la volatilité des marchés à court terme et avoir des conséquences néfastes à long terme sur les économies du Canada, des États-Unis et du monde entier et sur les marchés en général. De même, les catastrophes naturelles et environnementales, par exemple les tremblements de terre, les incendies, les inondations, les ouragans, les tsunamis et les phénomènes météorologiques en général, ainsi que les épidémies de maladies et de virus, peuvent perturber considérablement les économies et les marchés à moyen terme et avoir une incidence défavorable sur les entreprises, les secteurs d'activité, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notations de crédit, l'attitude des investisseurs et d'autres facteurs influant sur la valeur des placements de la fiducie.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

8. Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2023 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	16 205 210 \$	– \$	– \$	16 205 210 \$
Options	–	6 259	–	6 259
	16 205 210 \$	6 259 \$	– \$	16 211 469 \$
Passifs				
Titres de capitaux propres	4 020 003 \$	– \$	– \$	4 020 003 \$
	4 020 003 \$	– \$	– \$	4 020 003 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente sommairement les données d'entrée qui ont été utilisées au 31 décembre 2022 pour évaluer les placements de la fiducie comptabilisés à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Titres de capitaux propres	13 310 491 \$	– \$	– \$	13 310 491 \$
Options	–	29 839	–	29 839
	13 310 491 \$	29 839 \$	– \$	13 340 330 \$
Passifs				
Titres de capitaux propres	1 962 142 \$	– \$	– \$	1 962 142 \$
	1 962 142 \$	– \$	– \$	1 962 142 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice.

9. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'effectuer des paiements à même la fiducie pour acquitter toute dépense ou toute charge qui, à son avis, est appropriée ou nécessaire pour assurer la bonne conduite des activités de la convention de fiducie, notamment, sans s'y limiter, pour engager tous les coûts liés à la gestion et à l'administration de la fiducie. La fiducie est responsable de payer tout impôt sur le revenu ou toute taxe d'accise exigible, de même que tous les frais de courtage liés aux opérations sur les titres.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

10. Impôt sur le résultat

La fiducie constitue une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, elle n'est pas assujettie à l'impôt à l'égard de la partie de son revenu net imposable pour l'année d'imposition qui prend fin en décembre, y compris les gains en capital réalisés nets, qui est versée ou à verser à ses porteurs de parts à la date de clôture de son année d'imposition. Toutefois, la partie du revenu net et des gains en capital réalisés nets de la fiducie qui n'est pas versée ou à verser est assujettie à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu sur les gains en capital réalisés nets qui ne sont pas versés ou à verser peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, sous forme de rachats. La fiducie compte distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant de ses gains en capital nets réalisés de manière à ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour une période de 20 ans et portées en réduction de tout bénéfice imposable futur. Aux fins de l'impôt, les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des gains en capital futurs.

Au cours de l'année d'imposition close le 31 décembre 2023, la fiducie disposait de reports prospectifs de pertes en capital de 10 839 525 \$ (10 839 525 \$ en 2022) et de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital d'un montant de 1 847 312 \$ (1 124 359 \$ en 2022) pouvant servir aux fins de l'impôt.

VENATOR INVESTMENT TRUST

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

11. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série

Le tableau qui suit présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
31 décembre 2023			
Série A1	2 902 246 \$	1 686 678	1,72 \$
Série F	462 834	122 510	3,78
Série F1	327 925	190 767	1,72
31 décembre 2022			
Série A1	(8 394 553) \$	1 830 347	(4,59) \$
Série F	(2 004 894)	208 374	(9,62)
Série F1	(768 736)	194 016	(3,96)

12. Montant à payer au titre des rachats

Les montants à payer au titre des rachats sont constitués de parts rachetées au cours de l'exercice mais non encore payées à la clôture de l'exercice.

13. Liens avec des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le gestionnaire de la fiducie a déterminé que ses placements dans d'autres fonds communs de placement, y compris des FNB, sont considérés comme des entités structurées non consolidées. Pour connaître les placements dans des entités structurées non consolidées, veuillez consulter l'inventaire du portefeuille.

Au cours des périodes applicables closes les 31 décembre 2023 et 2022, la fiducie n'a pas fourni de soutien financier aux entités structurées non consolidées et n'a pas l'intention de fournir de soutien financier ou d'autre forme de soutien.